

# COMMUNE DE CHANCÉ 35680

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil treize, le **Mercredi 10 avril, à 19 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean LÉBOUC, Maire.

Étaient présents: Mesdames LE PORT Christiane, NAUDOT Stéphanie  
Messieurs BOUTRUCHE Joseph, CHAUMETTE François, HERVAGULT Alain, RENAULT Emmanuel, RIOU Michel, ROSSARD Jean-Louis

Absent excusé: Madame CORMAND Évelyne (donne procuration à Mme LE PORT Christiane)

Absent non excusé: /

Date de convocation: 4 avril 2013

Nombre de membres

- en exercice: 10

- présents: 9

- votants: 10

M. HERVAGULT Alain a été nommé secrétaire de séance.

### **2013/005 - OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF** **Budget commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2012, les membres du conseil municipal, en l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2012 et arrêtent les résultats définitifs suivants.

Résultat de clôture de l'année 2012:

- résultat de fonctionnement: excédent de 28 005,97 €

- résultat d'investissement: déficit de 10 970,73 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

### **2013/006 - OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF** **Budget commerce multi-services**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2012, les membres du conseil municipal, en l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2012 et arrêtent les résultats définitifs suivants.

Résultat de clôture de l'année 2012:

- résultat de fonctionnement: excédent de 10 076,58 €
- résultat d'investissement: déficit de 31 974,13 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

**2013/007 - OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**Budget assainissement collectif**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2012, les membres du conseil municipal, en l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2012 et arrêtent les résultats définitifs suivants.

Résultat de clôture de l'année 2012:

- résultat de fonctionnement: excédent de 5 194,35 €
- résultat d'investissement: déficit de 4 343,48 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

**2013/008 - OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**Budget lotissement**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012,

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2012, les membres du conseil municipal, en l'absence du maire qui s'est retiré au moment du vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2012 et arrêtent les résultats définitifs suivants.

Résultat de clôture de l'année 2012:

- résultat de fonctionnement: excédent de 0,36 €
- résultat d'investissement: excédent de 67 751,40 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

## **2013/009 - OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION**

### **Budget commune**

Après avoir entendu lecture du compte de gestion de l'exercice 2012, dressé et présenté par Mme DENIS Christine, receveur municipal, dont les résultats sont en parfaite corrélation avec le compte administratif 2012, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2012.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## **2013/010 - OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION**

### **Budget commerce multi-services**

Après avoir entendu lecture du compte de gestion de l'exercice 2012, dressé et présenté par Mme DENIS Christine, receveur municipal, dont les résultats sont en parfaite corrélation avec le compte administratif 2012, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2012.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## **2013/011 - OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION**

### **Budget assainissement collectif**

Après avoir entendu lecture du compte de gestion de l'exercice 2012, dressé et présenté par Mme DENIS Christine, receveur municipal, dont les résultats sont en parfaite corrélation avec le compte administratif 2012, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2012.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## **2013/012 - OBJET: VOTE DU COMPTE DE GESTION**

### **Budget lotissement**

Après avoir entendu lecture du compte de gestion de l'exercice 2012, dressé et présenté par Mme DENIS Christine, receveur municipal, dont les résultats sont en parfaite corrélation avec le compte administratif 2012, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2012.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

**2013/013 - OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS**  
**Budget commune**

Après constatation du résultat de l'exercice 2012,

Résultat de clôture de l'exercice 2012:

- résultat de fonctionnement: excédent de 28 005,97 €
- résultat d'investissement: déficit de 10 970,73 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter les résultats au budget primitif 2013 de la façon suivante:

Affectation des résultats sur l'exercice 2013:

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »: 17 035,24 €
- compte 001 « déficit d'investissement reporté »: 10 970,73 €
- compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »: 10 970,73 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

**2013/014 - OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS**  
**Budget commerce multi-services**

Après constatation du résultat de l'exercice 2012,

Résultat de clôture de l'exercice 2012:

- résultat de fonctionnement: excédent de 10 076,58 €
- résultat d'investissement: déficit de 31 974,13 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter les résultats au budget primitif 2013 de la façon suivante:

Affectation des résultats sur l'exercice 2013:

- compte 001 « déficit d'investissement reporté »: 31 974,13 €
- compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »: 10 076,58 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

**2013/015 - OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS**  
**Budget assainissement collectif**

Après constatation du résultat de l'exercice 2012,

Résultat de clôture de l'exercice 2012:

- résultat de fonctionnement: excédent de 5 194,35 €
- résultat d'investissement: déficit de 4 343,48 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter les résultats au budget primitif 2013 de la façon suivante:

Affectation des résultats sur l'exercice 2013:

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »: 850,87 €
- compte 001 « déficit d'investissement reporté »: 4 343,48 €
- compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »: 4 343,48 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

**2013/016 - OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS**  
**Budget lotissement**

Après constatation du résultat de l'exercice 2012,

Résultat de clôture de l'exercice 2012:

- résultat de fonctionnement: excédent de 0,36 €
- résultat d'investissement: excédent de 67 751,40 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'affecter les résultats au budget primitif 2013 de la façon suivante:

Affectation des résultats sur l'exercice 2013:

- compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »: 0,36 €
- compte 001 « excédent d'investissement reporté »: 67 751,40 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

**2013/017 - OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**Budget commune**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, les propositions budgétaires pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent et votent le budget primitif 2013 comme suit.

Section fonctionnement:

- dépenses: 192 766 €
- recettes: 192 766 €

Section investissement:

- dépenses: 271 220 €
- recettes: 271 220 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

**2013/018 - OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**Budget commerce multi-services**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, les propositions budgétaires pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent et votent le budget primitif 2013 comme suit.

Section fonctionnement:

- dépenses: 8 800 €
- recettes: 8 800 €

Section investissement:

- dépenses: 48 474 €
- recettes: 48 474 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

**2013/019 - OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**Budget assainissement collectif**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, les propositions budgétaires pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent et votent le budget primitif 2013 comme suit.

Section fonctionnement:

- dépenses: 32 129 €
- recettes: 32 129 €

Section investissement:

- dépenses: 24 272 €
- recettes: 24 272 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## **2013/020 - OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

### **Budget lotissement**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, les propositions budgétaires pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent et votent le budget primitif 2013 comme suit.

#### **Section fonctionnement:**

- dépenses: 783 597 €
- recettes: 783 597 €

#### **Section investissement:**

- dépenses: 594 949 €
- recettes: 594 949 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## **2013/021 - OBJET: TAUX D'IMPOSITION 2013**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des impôts directs locaux votés pour l'année 2012.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer les taux des impôts directs locaux pour l'année 2013 de la façon suivante.

#### **Taux d'imposition pour l'année 2013:**

- Taxe d'habitation: 12,83 %
- Taxe foncière bâti: 16,46 %
- Taxe foncière non bâti: 39,48 %

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## **2013/022 - OBJET: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subvention des associations reçues à la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer pour l'année 2013 les subventions suivantes:

<u>Associations</u>	<u>Subvention</u>
Association française contre les myopathies	35 €
Association française des sclérosés en plaques	35 €
Association « Gré à gré »	100 €
Association anciens combattants de Louvigné/Chancé	100 €
Association palets de Louvigné/Chancé	100 €
Association familles rurales Domagné/Chaumeré/Chancé – section accueil de loisirs	1250 €
Association familles rurales Domagné/Chaumeré/Chancé – section gym	50 €
Association familles rurales Domagné/Chaumeré/Chancé « Les P'tits d'Homs »	50 €
Association « Anim'Castel »	250 €
Association pêche de Louvigné	50 €
Association club 3ème âge de Louvigné « Amitiés loisirs »	40 €
France Adot	35 €
Groupement d'intérêts cynégétique du bassin de Domagné	23 €
Ligue contre le cancer	35 €
Association "Lueur d'espoir"	40 €
Resto du cœur	40 €
Téléthon	70 €
Association de Domagné/Chaumeré/Chancé « Vie et loisirs »	40 €
Chambre de métiers et de l'artisanat 35	52 €
Association GEDA Châteaugiron	30 €
Tennis club de Domagné/Châteaubourg	100 €
Comité des fêtes de Piré sur Seiche	150 €
Provision	500 €

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

**2013/023 - OBJET: SUBVENTION À L'ÉCOLE PRIVÉE  
SAINTE CROIX DE CHÂTEAUGIRON**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception en mairie des demandes de subvention pour participation aux frais de fonctionnement de certaines écoles privées sous contrat d'association qui accueillent des enfants domiciliés à Chancé.

Monsieur le maire rappelle d'autre part, la circulaire préfectorale fixant le coût moyen départemental pour un enfant du secteur privé à la rentrée scolaire 2012. Il s'établit à 358 € pour un enfant en primaire et à 1075 € pour un enfant en maternelle, plafond à ne pas dépasser.



Enfin, il rapporte que le conseil municipal de Châteaugiron a fixé les tarifs pour l'école privée de sa commune de la manière suivante: 405,95 €pour un élève en primaire et 1017,56 €pour un élève en maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder 358 €par enfant en primaire et 850 €par enfant en maternelle, domicilié à Chancé et scolarisé à l'école privée Sainte Croix de Châteaugiron.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/024 - OBJET: SUBVENTION À L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH DE PIRÉ SUR SEICHE**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception en mairie des demandes de subvention pour participation aux frais de fonctionnement de certaines écoles privées sous contrat d'association qui accueillent des enfants domiciliés à Chancé.

Monsieur le maire rappelle d'autre part, la circulaire préfectorale fixant le coût moyen départemental pour un enfant du secteur privé à la rentrée scolaire 2012. Il s'établit à 358 €pour un enfant en primaire et à 1075 €pour un enfant en maternelle, plafond à ne pas dépasser.

Enfin, il rapporte que le conseil municipal de Piré sur Seiche a fixé les tarifs pour l'école privée de sa commune de la manière suivante: 291,75 €pour un élève en primaire et 1007,58 €pour un élève en maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder 291,75 €par enfant en primaire et 850 €par enfant en maternelle, domicilié à Chancé et scolarisé à l'école privée Saint Joseph de Piré sur Seiche.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/025 - OBJET: SUBVENTION À L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT PATERN DE LOUVIGNÉ DE BAIS**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception en mairie des demandes de subvention pour participation aux frais de fonctionnement de certaines écoles privées sous contrat d'association qui accueillent des enfants domiciliés à Chancé.

Monsieur le maire rappelle d'autre part, la circulaire préfectorale fixant le coût moyen départemental pour un enfant du secteur privé à la rentrée scolaire 2012. Il s'établit à 358 €pour un enfant en primaire et à 1075 €pour un enfant en maternelle, plafond à ne pas dépasser.

Enfin, il rapporte que le conseil municipal de Louvigné de Bais a fixé les tarifs pour l'école privée de sa commune de la manière suivante: 448,51 €pour un élève en primaire et 1030,63 €pour un élève en maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder 358 € par enfant en primaire et 850 € par enfant en maternelle, domicilié à Chancé et scolarisé à l'école privée Saint Patern de Louvigné de Bais.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/026 - OBJET: SUBVENTION AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception en mairie d'une demande de subvention pour l'organisation d'une classe de découverte.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer une subvention de 35 € par enfant domicilié à Chancé, pour l'année 2013, afin d'aider les familles à envoyer leurs enfants en classe de découverte, de mer, de neige ou linguistique.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/027 - OBJET: INDEMNITÉ DE PIÉGEAGE CONTRE LES NUISIBLES**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de continuer à prendre des dispositions pour la lutte contre les nuisibles.

Ainsi, il propose de faire appel à une personne habilitée pour procéder à la destruction de ces nuisibles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- autorisent le maire à contacter M. GUILLET Patrice.
- décident de verser à M. GUILLET Patrice une indemnité forfaitaire annuelle de 850 € au titre de l'année 2013.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/028 - OBJET: INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune verse à Mme REQUET Aimée une indemnité annuelle pour le gardiennage de l'Église communale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer à Mme REQUET Aimée une indemnité forfaitaire annuelle de 150 € au titre de l'année 2013.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/029 - OBJET: OUVERTURE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition faite par le crédit agricole dont les caractéristiques sont les suivantes:

- montant: 120 000 €
- durée: 1 an
- taux variable: Euribor 3 mois moyenné majoré de 2 %
- intérêts: postcomptés payables par trimestre (sur le montant utilisé et sur la durée d'utilisation)
- commission d'engagement: 0,10 % (taux annuel, prélevée par trimestre sur 120 000 €)
- frais de dossier: 120 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- décident de contracter une ligne de trésorerie de 120 000 € aux conditions énumérées ci-dessus, auprès du crédit agricole.
- autorisent le maire à signer le contrat et tous autres documents relatifs à cette ouverture de crédits.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/030 - OBJET: CHOIX DU CANDIDAT POUR LA VIABILISATION DU LOT N° 1 DU LOTISSEMENT « LA FONTAINE »**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de viabilisation du lotissement « La Fontaine ».

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que l'offre économiquement la plus avantageuse va être analysée en tenant compte des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation:

- Critère n° 1: valeur technique de l'offre et développement durable (30 points)
- moyens généraux (5 points).
- conditions d'exécution suivant la démarche environnementale (10 points).
- mémoire justificatif (15 points).

Critère n° 2: prix des prestations (60 points)

Critère n° 3: délai d'exécution global du chantier (10 points)

En conséquence, le classement va être réalisé par le cumul des points obtenus pour l'ensemble de ces critères. Ainsi, l'attributaire sera le candidat ayant la note cumulée la plus élevée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- décident de retenir l'entreprise Pigeon TP pour le lot n° 1 « voirie » du lotissement « La Fontaine », avec une offre de 145 353 €HT (option 1).
- autorisent le maire à signer tous les documents inhérents à ce marché.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/031 - OBJET: CHOIX DU CANDIDAT POUR LA VIABILISATION DU LOT N° 2 DU LOTISSEMENT « LA FONTAINE »**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de viabilisation du lotissement « La Fontaine ».

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que l'offre économiquement la plus avantageuse va être analysée en tenant compte des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation:

- Critère n° 1: valeur technique de l'offre et développement durable (30 points)
- moyens généraux (5 points).
- conditions d'exécution suivant la démarche environnementale (10 points).
- mémoire justificatif (15 points).

Critère n° 2: prix des prestations (60 points)

Critère n° 3: délai d'exécution global du chantier (10 points)

En conséquence, le classement va être réalisé par le cumul des points obtenus pour l'ensemble de ces critères. Ainsi, l'attributaire sera le candidat ayant la note cumulée la plus élevée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- décident de retenir l'entreprise Plançon Bariat pour le lot n° 2 « assainissement EP/EU » du lotissement « La Fontaine », avec une offre de 58 655 €HT.
- autorisent le maire à signer tous les documents inhérents à ce marché.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/032 - OBJET: CHOIX DU CANDIDAT POUR LA VIABILISATION DU LOT N° 3 DU LOTISSEMENT « LA FONTAINE »**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de viabilisation du lotissement « La Fontaine ».

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que l'offre économiquement la plus avantageuse va être analysée en tenant compte des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation:

- Critère n° 1: valeur technique de l'offre et développement durable (30 points)
- moyens généraux (5 points).
- conditions d'exécution suivant la démarche environnementale (10 points).
- mémoire justificatif (15 points).

Critère n° 2: prix des prestations (60 points)

Critère n° 3: délai d'exécution global du chantier (10 points)

En conséquence, le classement va être réalisé par le cumul des points obtenus pour l'ensemble de ces critères. Ainsi, l'attributaire sera le candidat ayant la note cumulée la plus élevée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- décident de retenir l'entreprise Plançon Bariat pour le lot n° 3 « génie civil téléphone et génie civil de fibre optique » du lotissement « La Fontaine », avec une offre de 8 315 €HT.
- autorisent le maire à signer tous les documents inhérents à ce marché.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

### **2013/033 - OBJET: CHOIX DU CANDIDAT POUR LA VIABILISATION DU LOT N° 4 DU LOTISSEMENT « LA FONTAINE »**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de viabilisation du lotissement « La Fontaine ».

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que l'offre économiquement la plus avantageuse va être analysée en tenant compte des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation:

- Critère n° 1: valeur technique de l'offre et développement durable (30 points)
- moyens généraux (5 points).
- conditions d'exécution suivant la démarche environnementale (10 points).
- mémoire justificatif (15 points).

Critère n° 2: prix des prestations (60 points)

Critère n° 3: délai d'exécution global du chantier (10 points)

En conséquence, le classement va être réalisé par le cumul des points obtenus pour l'ensemble de ces critères. Ainsi, l'attributaire sera le candidat ayant la note cumulée la plus élevée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal:

- décident de retenir l'entreprise Lardeux Pépinières et paysages pour le lot n° 4 « espaces vert » du lotissement « La Fontaine », avec une offre de 7 410 €HT.
- autorisent le maire à signer tous les documents inhérents à ce marché.

Votants	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## **OBJET: ACQUISITION DE TERRAIN AU GFA DU TORREN**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal leur intention d'acquérir une partie d'un terrain appartenant au GFA du Torren.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le terrain concerné par cette acquisition, parcelle cadastrée A n° 911 d'une surface totale de 28 161 m<sup>2</sup> a été divisé suivant le document d'arpentage dressé par Mme DÉCAMPS Nathalie, géomètre. Par conséquent, le cadastre a dû être mis à jour: la parcelle cadastrée A n° 1114 d'une superficie de 209 m<sup>2</sup>, la parcelle cadastrée A n° 1115 d'une superficie de 76 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée A n° 1116 d'une superficie de 27 876m<sup>2</sup>.

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de définir le prix d'achat du m<sup>2</sup> afin de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée A n° 1114.

**Monsieur le Maire clos la séance à 21h30.**